



COMPTE RENDU

Paris, 20 mars 2026

12ème GT égalité professionnelle du 10 mars 2026 : Prendre en compte les enjeux de santé et de handicap spécifiques aux femmes

FO-Fonction publique était représentée par Anne FLORENTIN, Carine DORMY, Sophie ARDON et Valérie PUJOL en présentiel.

Intervention d'une experte : Sophie TRUCHOT-BARRET, co-fondatrice de La fusée, un laboratoire de formation pour une société égalitaire.

Elle rappelle la différence de définition entre le sexe, constitué d'un ensemble de caractéristiques biologiques et le genre, une identité que l'on définit soi-même, une représentation sociale.

Les biais sont à l'origine des stéréotypes.

Le sexisme est une attitude discriminatoire fondée sur le sexe, une idéologie d'infériorité des femmes. 87% des victimes de violences sexistes ou sexuelles sont des femmes et 93% des auteurs d'agression sont des hommes.

Des problématiques de santé spécifiques aux femmes affectent la productivité au travail.

17 millions de femmes sont en ménopause.

L'experte prône la professionnalisation du sujet. Il faut informer, sensibiliser, se former.

Il faut construire une documentation simple et facile d'accès (en format papier), un guide santé au travail.

La DGAFP reconnaît que les stéréotypes ont un impact sur la prise en charge de la santé et que la charge mentale est un facteur aggravant. Elle souhaite rendre obligatoire des entretiens avec la hiérarchie après de longs arrêts. Elle va s'appuyer sur les travaux de l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et évoque le rôle des référents « *égalité* » pour passer du collectif à l'individuel.

FO-Fonction publique a dénoncé, une nouvelle fois, l'absence de financement pour répondre aux arguments de l'experte et fait le même constat sur la médecine de prévention. En effet, la prise en compte et l'accompagnement des enjeux de santé et de handicap ne peut se concrétiser qu'avec une réelle politique de médecine de prévention, avec des médecins et des moyens budgétaires alloués.

Concernant les statistiques sur la dépression, FO-FP a interpellé la DGAFP sur les menaces de suppression de certaines pathologies du champ du congé longue maladie. FO-FP a réaffirmé son opposition aux récentes recommandations du Conseil Médical Supérieur.

Pour FO-FP, la question de l'accompagnement dans le cadre d'un arrêt long est essentielle. Mais par qui, comment et avec quels moyens ?

En conclusion, FO-FP, en plein accord avec l'experte, constate et rappelle que les mesures prises actuellement par le gouvernement sont en totale contradiction avec les propos des personnalités qualifiées qui s'expriment dans ces groupes de travail :

- perte des 10 % de traitement en congé maladie ordinaire (CMO) ;
- prélèvement du jour de carence pour tout arrêt en CMO ;
- refus du CLM dans les situations de dépressions, de burn-out... ;
- accélération des licenciements pour inaptitude physique et des mises en invalidité ;
- remise en cause de la PSC ;
- visites médicales aléatoires du fait de la pénurie de médecin du travail ;
- fatigue accentuée par le développement voire l'incitation au cumul d'activités pour obtenir une rémunération à la hauteur des besoins.